

DÉCISION MUNICIPALE

2024- 068

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : **MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DU LOCAL AGENT DU CIMETIERE DES EPINETTES A COUERON**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 12 mars 2024 au Moniteur ;

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

Considérant la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 16 mai 2024 ;

décide

Article 1 : De signer les actes d'engagements au marché Travaux de rénovation du local agent du cimetière des Epinettes à Couëron :

Lot n°1 : Désamiantage

La proposition de l'entreprise Techlys a été retenue pour un montant de 4 890€ HT.

Lot n°2 : Démolition – Gros Œuvre – Ravalement – VDR

La proposition de l'entreprise Boisseau Maçonnerie a été retenue pour un montant de 46 950€ HT.

Lot n°3 : Charpente - Couverture

La proposition de l'entreprise Le Lorec Guesneau a été retenue pour un montant de 18 718,57€ HT.

Lot n°4 : Menuiseries extérieures

La proposition de l'entreprise Menuiserie de la Loire a été retenue pour un montant de 11 904,39€ HT.

Lot n°5 : Second Œuvre

La proposition de l'entreprise Villemonteil SAS a été retenue pour un montant de 59 157,99€ HT.

Article 2 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 31/05/2024

Carole Grelaud
Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads 'Grelaud'. To the right of the signature is an official circular stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COUËRON' at the top, 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center. The center of the stamp features a coat of arms with a sun, a castle, and a figure.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 03/06/2024 au 03/10/2024

Transmise en Préfecture le : 03/06/2024